C2RP
CENTRE RÉGIONAL
DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

GUIDE

Service Public Orientation
en Nord - Pas de Calais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Région Nord-Pas de Calais

Sommaire

- Avant-propos 3
- Contexte et organisation du SPO 4
- Niveaux de service SPO 8
- Rôle de la coordination territoriale 10
- Rôle de l'animation régionale 13
- Référentiel accueil 15
- Fiche contact 16
- Outils Web et ressources 18
- Espace de travail collaboratif 19
- Professionnalisation 20
- Partenaires Associés 21
- Outil de suivi et d'auto évaluation 22
- Informations territoriales 23
- Cartographie et nombre de labellisations 24
- Kit de commnication 25

Avant-Propos

- Ce guide est à destination des professionnels des sites labellisés Service Public de l'Orientation du Nord-Pas de Calais ainsi que des professionnels « partenaires associés ».
- Cet outil n'est pas figé et sera complété au fur et à mesure des besoins. Son amélioration passe par la remontée de vos remarques et souhaits.
- N'hésitez pas à les transmettre par mail à l'animation régionale SPO : spo5962@c2rp.fr

Contexte et organisation du SPO

CONTEXTE NATIONAL

La loi du 24 novembre 2009 : « Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle… »

Décret et arrêté du 4 mai 2011 : cadre légal de la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation et notamment, la labellisation « Orientation pour tous » des lieux d'Accueil, d'Information et de Conseil en Orientation.

CONTEXTE REGIONAL

De 2003 à 2006, animations territoriales + animation régionale de la fonction orientation, financées par l'Etat et la Région sur chaque bassin et assurée par les structures publiques de l'orientation : CIBC, CIO/CBEN, AFPA/CROP et ANPE pour l'animation régionale.

En novembre 2009, dans le cadre de la Commission 1 du CCREFP, le cadre stratégique de l'information et de l'orientation en Nord-Pas de Calais a été élaboré et validé par l'ensemble des acteurs de la région. Il se fonde sur une définition commune de l'Orientation proposée par l'Europe et intègre le concept d'éducation permanente, propre à l'histoire de la région.

Extraits : Les principes fondamentaux de ce cadre stratégique :

- Prise en compte des aspirations des personnes
- Prise en compte des besoins des acteurs économiques
- Répondre à la notion d'Orientation tout au long de la vie
- Répondre à la logique de service public renvoyant notamment à des notions d'accessibilité, de qualité, d'égalité et de gratuité

En novembre 2011, le cadre stratégique a servi de base à l'élaboration de la Charte de l'Accueil, de l'Information et du Conseil en Orientation.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

Le Service Public de l'Orientation en Nord-Pas de Calais intègre dans son socle commun d'intervention, au-delà de la labellisation Orientation pour tous :

- Une articulation entre réseaux généralistes et réseaux spécialisés de l'AICO pour une meilleure lisibilité de l'offre de services,
- Un maillage des territoires et un déploiement des dispositifs pour le développement de l'offre des services,
- Une professionnalisation des acteurs intervenant dans l'information/orientation des publics de la formation initiale et des actifs, sur l'environnement socio-économique des métiers, les formations, les dispositifs, les financements, …pour une qualité du service,
- Une coopération entre les acteurs pour une culture commune partagée entre réseaux labellisés, partenaires associés mais aussi des réseaux tels que CCAS, référents RSA,…

ELEMENTS DE MISE EN OEUVRE

Coordination territoriale

Le coordinateur territorial favorise, au niveau de son territoire, la mise en œuvre du Service public de l'Orientation. Il organise la concertation et les échanges entre acteurs, il contribue au suivi et à l'évaluation de cette thématique au niveau territorial, il participe à la capitalisation régionale.

Cf « Rôle de la coordination territoriale ».

Animation régionale

Elle organise le recensement des ressources et le développement de nouvelles ressources communes ainsi que les échanges de pratiques, anime la réflexion sur des outils de travail partagés, sur la professionnalisation des acteurs et apporte un appui technique aux projets territoriaux.

Elle est confiée au C2RP.

Outils d'information et Professionnalisation

Ces niveaux d'Accueil, d'Information et de Conseil impliquent une bonne connaissance des différentes structures et services proposés sur le territoire.

Des présentations homogènes des structures et de leurs services seront fournies pour permettre cette connaissance.

Une boite à outils SPO rassemblant les informations nécessaires à l'information de tout public en matière de formation, de métier, d'emploi et d'orientation sera mise à disposition de l'ensemble des professionnels de l'accueil, de l'information et du conseil en orientation de la région Nord-Pas de Calais. D'autres outils pourront être développés si nécessaire. Un **Groupe Projet Ressources SPO** regroupant des représentants des 7 réseaux labellisés et animé par le C2RP se réunit régulièrement pour recenser et être force de propositions en matière d'outils et de professionnalisation.

LABELLISATION

- La labellisation s'effectue par territoires : dans le Nord Pas de Calais, les 15 zones d'emploi formation ont été retenues.
- Une seule demande de label a été déposée au Préfet de Région par zone d'emploi formation.
- Elle comprend le dossier de demande + la convention multipartite entre les structures s'engageant à accueillir tout public : toute personne en recherche d'emploi ou salariée, quel que soit son âge ou son statut.
- Les réseaux Centres d'Information et d'Orientation, Espaces Info Formation, Fongecif, Missions Locales, Pôle Emploi, Réseau Information Jeunesse et Universités, ont présenté un dossier de demande et une convention sur chacun des 15 territoires. Si un réseau ne peut pas proposer une permanence sans rendez-vous, à hauteur de 50% d'ouverture hebdomadaire sur un territoire, il est identifié comme partenaire associé mais non labellisé.
- Les autres acteurs identifiés comme partenaires privilégiés pourront intégrer la démarche sans pour cela être labellisés. Exemples : PIC VAE, Cap emploi, MDPH, CCAS, MDE, structures travaillant sur l'illettrisme, sur le décrochage, les centres sociaux, …

- Un coordinateur territorial est nommé par l'Etat et la Région pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation dans chaque zone d'emploi formation.

CALENDRIER

Octobre 2012 - Décision du préfet et Lancement du SPO en Nord-Pas de Calais

Niveaux de service SPO

Accueil individualisé et premier conseil

Donner un premier niveau d'information et être en capacité de réorienter vers un autre partenaire :

- Prendre en compte la demande
- Traiter le premier niveau d'information
- Informer sur les dispositifs d'orientation
- Réorienter vers le bon partenaire, si nécessaire

Information exhaustive et objective

Informer sur la formation initiale :

- Les métiers accessibles par ces formations
- Les diplômes
- Les programmes et contenus des formations
- Les établissements scolaires, les CFA et sections d'apprentissage
- Les conditions d'accès et les pré-requis

Informer sur la formation continue :

- Les métiers accessibles par ces formations
- Les diplômes et titres
- Les programmes et contenus des formations
- Les dispositifs et lieux de formation
- Les conditions d'accès et les pré-requis
- Les financements, aides et rémunérations des stagiaires
- La certification

Informer sur l'alternance :

- Les métiers accessibles par ces contrats
- Les diplômes et titres
- Les programmes et contenus des formations
- Les différents contrats et offres disponibles

- Les différents contrats et offres disponibles
- Les conditions d'accès et pré-requis
- Les financements et rémunérations
- Les établissements de formation

Informer sur la Validation d'Acquis d'Expériences :

- Les diplômes et certifications concernés
- Les organismes valideurs
- Les dispositifs d'accompagnement
- La réglementation
- Informer sur les métiers et leurs perspectives d'emploi :
- Mettre à disposition des informations actualisées sur les secteurs d'activité les plus représentés sur le territoire et sur la région :
- Les ressources et particularités du territoire
- L'environnement économique local, régional, transfrontalier, national et international
- Les métiers (évolution, conditions d'exercice)

Conseil personnalisé

Le conseil personnalisé est réalisé par chaque réseau pour son public.

Contribuer à l'élaboration du projet professionnel :

Disposer de méthodes et d'outils pour permettre à chaque personne la construction des étapes d'un parcours :

- Elaboration d'un diagnostic individuel
- Exploration des options d'orientation
- Définition d'un parcours prenant en compte le projet de la personne et l'environnement socio économique dans le cadre d'un plan d'action formalisé
- Réorientation éventuelle

Rôle de la Coordination territoriale

Le coordinateur territorial favorise, au niveau de son territoire, la mise en œuvre du cahier des charges de l'Accueil, de l'Information et du Conseil en Orientation en référence au décret du 4 mai 2011. Il organise la concertation et les échanges entre acteurs, il contribue au suivi et à l'évaluation de cette thématique au niveau territorial, il participe à la capitalisation régionale. Il trace ainsi le cadre d'un plan d'action progressif sur cinq ans qu'il peut concevoir en binôme avec le représentant d'un autre organisme du groupement.

Le coordinateur territorial est désigné sur proposition des réseaux régionaux impliqués dans le service public de l'orientation et après consensus entre l'État et la Région, eux-mêmes en lien avec leurs représentants territoriaux respectifs.

Le responsable de la coordination doit tenir compte des missions, des publics prioritaires et des conditions de travail des différentes structures labellisées. »

Le coordinateur territorial anime au niveau de son territoire la thématique de l'Accueil, de l'Information et du Conseil en Orientation. Il coordonne le projet territorial orientation-métiers qui se traduit par :

La construction d'une culture commune et partagée

Pour favoriser l'appropriation d'une culture commune, le coordinateur organise notamment des réunions ou groupes de travail regroupant les acteurs territoriaux de l'accueil, l'information et le conseil

Pour cela il met au point l'état des lieux comportant un descriptif de la situation socio-économique du territoire (Cf. état des lieux succinct fourni dans le dossier de demande de label) et traçant en réponse le cadrage d'ensemble de l'offre globale de services constituée à partir des spécificités de chaque signataire de la charte (cf. grille de présentation des services annexée au dossier de demande de label). Pour l'aider dans la mise en œuvre des actions il dispose des outils constitués aux niveaux régional et national, il veille pour sa part à inscrire son travail dans la construction d'une cohérence et d'une lisibilité régionales, (Cf. réunion des coordinateurs régionaux auprès du C2RP).

Un accès équitable de tous les publics aux services de l'Accueil, de l'Information et du Conseil en Orientation

Il s'agit de fonder un service de proximité à partir des contributions et particularités de chaque organisme. La qualité et l'accessibilité des services rendus résultent en effet de la complémentarité des lieux d'information et de conseil, de celle des outils et des méthodes ainsi que de la recherche de cohérence à tous les niveaux d'intervention.

Une coopération entre les acteurs pour une orientation active

Cette coopération est devenue indispensable pour la prise en compte simultanée des besoins en ressources humaines du territoire et des aspirations de chaque personne, pour le suivi des parcours individuels, pour la mutualisation des outils mobilisés par les professionnels de chaque secteur. C'est aussi la dynamique de la coordination territoriale qui permettra d'innover, de toucher de nouveaux publics, de mobiliser les employeurs potentiels et les organismes de formation dans leur diversité.

Un Tableau de bord du territoire

Des indicateurs seront mis en place au niveau régional pour assurer le suivi du Service Public de l'Orientation. Le coordinateur territorial favorisera l'appropriation de ces indicateurs et s'assurera de la mise à jour des données auprès des responsables des structures labellisées de son territoire. Les données recueillies auprès de chaque structure permettront de renseigner le tableau de bord du territoire pour pouvoir suivre la progressivité du plan d'action local et visualiser l'évolution du SPO à ce niveau.

Il s'appuie sur des instances de travail et de concertation :

Un Comité technique territorial regroupant :

- Les référents des structures partenaires ayant signé la convention territoriale
- Le Chargé de Mission Territorial du Conseil régional
- L'Animateur Territorial de l'Etat

Ce comité constitue l'instance territoriale opérationnelle chargée de la mise en œuvre de la charte et du cahier des charges de l'Accueil, de l'Information et du Conseil en Orientation. Il assure l'animation et le suivi du partenariat sur la zone d'emploi et veille à l'atteinte des objectifs de la charte

de l'AICO. Il analyse et renseigne les indicateurs qui ont été déterminés régionalement. Il entretient des relations régulières avec le Service Public de l'Emploi Local (SPEL) présidé par le sous-préfet, avec les différents comités et plateformes travaillant sur ces thématiques.

Une participation à l'animation régionale de l'Accueil de l'Information et du Conseil en Orientation

Le coordinateur territorial s'engage à participer aux rencontres régionales trimestrielles. L'objectif de ces rencontres est de construire à ce niveau le plan régional d'action en matière d'accueil, d'information et de conseil en orientation, de permettre les échanges de pratiques entre coordinateurs et de recueillir les données nécessaires au suivi de l'évolution du Service Public de l'Orientation.

Un Groupe d'usagers finaux

Un groupe d'usagers finaux permettra de prendre en compte les besoins de ceux-ci et de recueillir leurs avis pour pouvoir suivre, adapter et faire évoluer les services proposés sur le territoire.

Il comprendra des personnes de statuts divers afin que puissent être enregistrées des attentes et des demandes différenciées. Ces usagers seront identifiés par les structures les accompagnant habituellement.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée, si nécessaire.

Ce groupe d'usagers se réunira selon les modalités définies dans le cadre de la coordination territoriale (périodicité de 2 fois par an).

Les actions correctives concernant l'accueil, l'information et le conseil en orientation susceptibles d'émerger de ce groupe d'usagers pourront être proposées lors des regroupements régionaux.

• 2 salariés	• 2 demandeurs d'emploi adultes
• 2 jeunes demandeurs d'emploi	• 2 jeunes scolarisés
• 2 étudiants	• 2 parents d'élèves
• 2 employeurs	

Rôle de l'animation régionale

Le C2RP assure l'animation régionale du programme. Il contribue également à la construction d'un réseau régional de l'orientation en animant tous les 2 mois une réunion des coordinateurs territoriaux qui constitue un espace de communication et d'échanges de pratiques entre les territoires ; en organisant trimestriellement une réunion avec l'Etat, la Région et les têtes de réseaux régionales porteuses des sites labellisés pour favoriser les échanges et le pilotage régional de cette thématique.

Globalement, la mission confiée au C2RP peut se décliner ainsi :

Animer le recensement des ressources existantes et le développement de nouvelles ressources communes

Encourager la mutualisation et le travail commun pour l'élaboration d'un diagnostic partagé des ressources existantes en matière d'information et de conseil en orientation (outils dématérialisés, documentation, innovations,…).

Favoriser la mise en lien de ces ressources et permettre les économies d'échelle. De nombreux outils d'information ont déjà été réalisés en région ou sont disponibles au plan national, tous peuvent être directement intégrés à la démarche du SPO : sites métiers : Prim', formation : Sofia, VAE, FAQ orientation : monguideformation, Dispositifs Emploi Formation Insertion, Lieux d'Accueil, d'Information et de Conseil en Orientation, sites des partenaires régionaux,…

Contribuer au développement de nouvelles ressources pour favoriser une approche coopérative entre les acteurs et la construction d'une culture commune en matière d'accueil, d'information et de conseil en orientation.

Animer la réflexion sur des outils de travail partagés

Aider à la complémentarité et la cohérence des actions menées par les acteurs de l'accueil, de l'information et du conseil en orientation sur les territoires par la **réflexion sur des outils de travail partagés** (référentiel accueil, programmation commune des informations …) qui ont vocation

à développer la connaissance réciproque des acteurs dans les territoires, le rapprochement des pratiques professionnelles et l'élaboration d'une culture commune, autant de conditions nécessaires au dynamisme de la coopération.

Le **Groupe Projet Ressources**, composé de membres des réseaux labellisés, facilite la réalisation de ces objectifs. Une réunion mensuelle a été organisée dès le 1er semestre 2012. Ce groupe se réunit autant que de besoin.

Animer la réflexion sur la professionnalisation des acteurs

En fonction de l'évolution des coordinations territoriales, mettre en place des **actions spécifiques d'animation, de professionnalisation et d'échanges de pratiques** entre les acteurs territoriaux de l'accueil, de l'information et du conseil en orientation en prenant appui sur un diagnostic local concerté et en recherchant le maillage territorial le plus favorable à l'accès équitable de tous les publics.

Les actions de professionnalisation proposées au niveau régional (programmation APAF/C2RP, information/professionnalisation via les Espaces Info Formation ou les missions du C2RP,…) intègrent le plan d'action global de montée en compétences des acteurs territoriaux.

Apporter un appui technique

Intervenir en appui technique aux différentes instances territoriales ou régionales du SPO, en s'appuyant sur les dynamiques locales **pour aider à faire émerger, à définir et à évaluer les projets territoriaux** – via l'outil de suivi et d'auto-évaluation-, **pour capitaliser de nouvelles approches ou pour repérer les problèmes rencontrés.**

Rendre compte aux instances

Élaborer les comptes rendus, les synthèses, les évaluations et les documents ressources nécessaires à la prise de décision de la Commission 1 du CCREFP - groupe thématique SPO ainsi qu'à son comité technique.

Présenter aux instances, en lien avec les porteurs de projets, les innovations, les outils,… développés dans les territoires et proposer les modalités de déploiement au niveau régional.

Référentiel accueil

ETAPES	OBJECTIFS	COMMENT ?	INFORMATIONS RECUEILLIES	INFORMATIONS TRANSMISES
Accueillir la personne	Signifier à la personne qu'elle est au bon endroit	➢ Se présenter		
Ecoute de la demande	Repérer la situation de la personne et identifier l'objet de la demande	➢ Ecoute ➢ Recueil d'informations ➢ Rappel confidentialité ➢ Questions ouvertes ➢ Reformulation Si la personne relève du réseau contacté, elle bénéficie directement des services proposés par l'organisme contacté	Le statut de la personne : scolaire, étudiant, demandeur d'emploi, fonctionnaire, salarié, autre La demande : orientation, emploi, formation, métier, financement, VAE, Bilan, Création d'entreprise, autre	
Identification de l'organisme pertinent	Eviter les démarches inutiles, réorienter vers la structure pertinente	Si la personne relève d'un autre réseau, elle est réorientée vers une autre structure. Expliquer les raisons de la réorientation avec des mots simples, compréhensibles par tous		Renseignement de la fiche SPO reprenant les informations recueillies (statut, demande) et précisant les coordonnées de la ou des structures à contacter. Présenter l'utilité de la fiche pour la personne : garder trace des informations pour faciliter la prise de contact avec le ou les autres structures repérées et disposer, au verso, de la liste des sites régionaux pour une première information. Fiche remise lors de l'accueil physique ou envoyée par mail ou par courrier lors de l'accueil téléphonique.
Organiser le rendez-vous	Aider la personne en cas de difficultés	Prise de rendez-vous avec le conseiller du réseau pertinant quand c'est possible. Sinon la personne contacte directement la structure.	Prise de RV par téléphone	Rajouter sur la fiche SPO : Date, heure, lieu, coordonnées du conseiller.

Fiche contact

PROJET EN COURS DE VALIDATION

Mode d'emploi : La fiche suivante sera à remplir pour toute **personne réorientée** vers un partenaire SPO (labellisé ou associé).
La partie à garder permettra un enregistrement des contacts pour permettre des statistiques. Les logos des 7 réseaux seront intégrés.
A noter : cet outil sera disponible en version papier ou informatisée.

PARTIE A GARDER

CIO ☐ EIF ☐ FONGECIF ☐ MISSION LOCALE ☐ POLE EMPLOI ☐ RIJ ☐ UNIVERSITES ☐ Date ……/…../…….

Statut :				**Demande initiale :**		**Réponse apportée :**			
Homme	☐	Femme	☐						
- 26 ans	☐	Scolarisé	☐	Etudiant	☐	Métier	☐	Métier	☐
+ 26 ans	☐	Salarié	☐	Stagiaire FC	☐	Formation	☐	Formation	☐
Demandeur emploi inscrit			☐	Fonctionnaire	☐	Emploi	☐	Emploi	☐
Demandeur emploi non inscrit			☐			VAE	☐	VAE	☐
Alternants (apprenti, contrat pro)			☐			Financement	☐	Financement	☐
Actif non salarié (artisan, prof lib, assoc, intermittent, auto entrep)			☐			Création/reprise entreprise	☐	Création/reprise entreprise	☐
Autre			☐			Autre	☐	Autre	☐

Précisions : _____

Réorienté vers : noms des structures : _____

PARTIE A REMETTRE à la personne réorientée, accompagnée de la plaquette SPO grand public

Date……/……/…….

Coordonnées du conseiller SPO rencontré : Structure _____ de (ville) _____

Nom et prénom du conseiller : _____

Votre demande porte sur : _____

Nous vous conseillons de contacter et de prendre rendez-vous avec un conseiller de :

Structure : _____

Adresse :_____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Ou

Structure : _____

Adresse :_____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Vous trouverez ci-joint un document présentant le Service Public de l'Orientation ainsi que les sites qui peuvent vous aider dans votre recherche d'informations.

Outils Web et ressources

Sites régionaux grand public	
Métiers - Prim'	http://www.prim-nordpasdecalais.fr
Offre de formation - Sofia	http://www.sofia.c2rp.fr
Métiers - Onisep	http://www.onisep.fr/lille
FAQ formation – orientation	http://www.monguideformation.fr
Validation Acquis Expérience - VAE	http://www.vae-npdc.fr
Lieux d'accueil	http://www.laio.c2rp.fr
Sites pour Professionnels	
Dispositifs et mesures - DEFI	http://www.defi.c2rp.fr
Données socio économiques	http://www.oref.c2rp.fr
Données socio économiques	http://www.pole-analyse-emploi.fr
C2RP	http://www.c2rp.fr
Sites des partenaires	
Fongecif	http://www.fongecif5962.fr
Missions Locales	http://www.missionslocales-npdc.fr
Universités	http://www.ac-lille.fr/universites http://www.univ-lille-nord-de-france.fr
Centres Information Orientation	http://www.ac-lille.fr/orientation
Réseau Information Jeunesse	http://www.crij-npdc.fr http://www.cidj.com
Espaces Info Formation	http://www.nordpasdecalais.fr rubrique formation permanente /s'informer sur la formation
Pôle emploi	http://www.pole-emploi.fr
Autres sites utiles	rubrique : Sites à connaître : http://www.prim-nord-pasdecalais.fr

Espace de travail collaboratif

Un espace de travail collaboratif est disponible pour les chargés de mission territoriaux de l'Etat / Direccte et de la Région, les membres des Comités Techniques Territoriaux SPO, les têtes de réseaux régionales SPO,…

Accès : site www.oref.c2rp.fr – Extranet

Un identifiant et un mot de passe sont transmis au moment de l'inscription.

Vous trouverez dans cet espace de travail :

La dernière version du guide SPO, les cartographies, les plaquettes, … ainsi que l'ensemble des éléments publiés par les coordinateurs SPO dans chaque territoire : éléments des dossiers de demande de label, comptes rendus CTT, …..

Espace commun à tous les inscrits : SPO

- Un espace par territoire
- Un espace pour le COTEC régional
- Un espace pour le Groupe Projet Ressources SPO

Mode d'emploi disponible auprès du coordinateur SPO et/ou de l'animation régionale SPO.

Professionnalisation

La professionnalisation est mise en œuvre grâce à :

- **Plan de formation interne à chaque réseau pour les compétences de base du SPO**

Pour les formations externes, un référent sera identifié par réseau et pour chaque territoire. Il sera chargé de diffuser l'information.

- **APAF : catalogue de formations financées par l'État et la Région**.

  - 2013 : « De l'analyse à la demande d'orientation à l'analyse du besoin de formation » – 2 jours. Acquérir des méthodes de techniques d'entretien pour analyser la demande d'orientation et répondre aux besoins d'information des différents publics sans aller jusqu'à la prescription. S'interroger sur l'analyse du besoin et l'aide au choix.

Les modalités d'inscription à ce module seront transmises dès attribution du marché.

- **Prise en main des ressources disponibles pour l'information sur les métiers, les formations, les dispositifs, les financements, les données socio-économiques,… - 1 journée. L'organisation de ces journées est en cours, un calendrier 2013 sera fourni.**

- **Illettrisme :**

Les sessions d'aide au repérage des publics en situation d'illettrisme sont à la disposition des acteurs relais de la formation de la région. Elles sont organisées par le C2RP, à la demande d'un porteur sur un Bassin d'Emploi en vue de s'approprier un langage commun et de favoriser le partenariat entre les acteurs relais, les prescripteurs, les organismes de formation du territoire autour d'un projet initié par le demandeur de l'organisation de la session.

Une demande de session est à adresser à illettrisme@c2rp.fr qui en retour transmettra un formulaire à renseigner.

- **Appropriation des données socio-économiques** régionales et territoriales : un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur le contenu et la durée.

- .....

Partenaires associés

Il s'agit des structures qui ne peuvent être labellisées mais qui reçoivent des publics spécifiques ou interviennent sur des thématiques spécifiques.

La liste suivante n'est pas exhaustive, sachant que les organismes de formation ne font pas partie des partenaires associés, les membres du SPO se doivent de rester indépendants de toute prescription.

Il est important de différencier 2 types de partenaires associés :

♦ **Ceux vers lesquels les sites labellisés orienteront le public, comme** :

- Cap emploi et MDPH
- Points Info Conseil VAE : réseaux concernés : Pôle emploi, Fongecif, CIBC,
- Fongecif : les antennes, mobilisables sur rendez-vous ainsi que les OPACIF et OPCA régionaux
- Les plateformes de Décrochage
- La MGI Mission Générale d'Insertion
- La Maison de l'Entreprenariat – Les Hubhouse des universités
- Les structures d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise, cf www.jecree.com
- Les structures d'appui aux personnes en situation d'illettrisme
- Les points d'accueil des Consulaires : Chambres de Commerce et Chambres des Métiers et de l'Artisanat

♦ **Ceux qui, associés à la démarche globale, pourraient envoyer leurs publics vers les sites labellisés.**

Les Maisons de l'Emploi, celles qui continuent à recevoir du public et à intégrer des cyber bases (financement Caisse des Dépôts)

- Les CCAS
- Les référents RSA
- Les clubs de prévention
- Les centres sociaux
- …

Outil de suivi et d'auto évaluation

Le label est attribué aux organismes offrant en commun sur un territoire un ensemble de prestations en conformité avec le cahier des charges annexé à l'arrêté interministériel du 4 mai 2011. Il vise deux objectifs :

- apporter partout dans le pays une même garantie de qualité et de lisibilité aux usagers et donc inciter le plus grand nombre à recourir au Service public d'orientation (SPO). C'est une condition nécessaire pour que la formation tout au long de la vie soit perçue comme une opportunité et non comme une contrainte ;
- accroître la performance à la fois de chaque organisme et du SPO dans son ensemble en favorisant les échanges d'expériences, de pratiques et les formations communes entre les acteurs professionnels de l'orientation.

Ces deux objectifs appellent un dispositif d'évaluation privilégiant la mesure de la satisfaction des usagers du SPO et l'auto-évaluation des organismes labellisés sur chaque territoire en lien avec leurs partenaires ainsi que les collectivités territoriales et les administrations de l'Etat intéressées.

Le cadre du référentiel d'auto évaluation concerne chaque territoire, les organismes labellisés peuvent décider, à leur initiative, de l'enrichir.

Le CCREFP est le lieu central de l'évaluation de la politique de l'orientation en région, s'agissant de la mise en œuvre du SPO et de l'analyse de son efficacité. A ce titre le CCREFP est destinataire du rapport d'activités annuel établi par chaque territoire labellisé. Les informations figurant dans l'outil de suivi et d'auto-évaluation constituent la base du rapport d'activité. Le rapport peut adjoindre d'autres éléments, laissés à l'appréciation des organismes labellisés sur chaque territoire.

Cet outil permet le suivi des projets territoriaux et fait l'objet de synthèses lors de réunions régionales de regroupements SPO et des commissions C1 – Orientation tout au long de la vie, Attractivité des métiers et Information.

Cf Outil de suivi et d'auto évaluation de la mise en œuvre du SPO – Délégation à l'Information et à l'Orientation, téléchargeable sur l'espace collaboratif SPO.

Informations territoriales

ANIMATION RÉGIONALE
C2RP - Chantal Deniau
Tél : 03.20.90.73.21 ou 39
Mail : spo5962@c2rp.fr
Site www.c2rp.fr / espace professionnel / Service Public de l'Orientation

- **Coordinateurs territoriaux**

TERRITOIRE	COORDINATEUR TERRITORIAL SPO	STRUCTURE	Mail
ARTOIS TERNOIS	Cathy SIROP	Pôle emploi	cathy.sirop@pole-emploi.fr
BERCK MONTREUIL	Marlène LAURENT	Espace Info Formation	eif.smm@orange.fr
BETHUNE BRUAY	Karine BLONDIAUX	Pôle emploi	karine.blondiaux@pole-emploi.fr
BOULOGNE	Cécile ADMONT	Espace Info Formation	cadmont@mef-boulonnais.fr
CALAIS	Stéphanie VERBREGUE	Espace Info Formation	stephanie.verbregue@mef-calaisis.fr
CAMBRAI	Ghislaine BACHIMONT	CIO	ghislaine.bachimont@ac-lille.fr
DOUAI	Violaine DELESALLE	Pôle emploi	violaine.delesalle@pole-emploi.fr
DUNKERQUE	Janine GUIVARC'H	Espace Info Formation	janine.guivarch@entreprendre-ensemble.asso.fr
FLANDRE LYS	Yves DELBARRE	CIO	yves.delbarre@ac-lille.fr
LENS LIEVIN	Jean Pierre RENARD	CIO	jean-pierre.renard@ac-lille.fr
LILLE	Martine KLEIN	CIO	martine.abourizk@ac-lille.fr
MAUBEUGE	Laurence DUFOUR	Espace Info Formation	ldufour@reussirensambre.fr
ROUBAIX TOURCOING	Joël CAPON	CIO	joel.capon@ac-lille.fr
ST OMER	Fabien BERTELOOT	CIO	fabien.berteloot@ac-lille.fr
VALENCIENNES	Virginie DUMESTE	Pôle emploi	virginie.dumeste@pole-emploi.fr

- Chargés de mission territoriaux du Conseil régional (à compléter par le niveau territorial)
- Animateurs territoriaux de la Direccte (à compléter par le niveau territorial)

Cartographies et Nb labellisations

Les cartographies des territoires sont disponibles sur l'espace collaboratif SPO.

Réseaux	Lieux labellisés	Lieux existants
CIO	25	25
ESPACE INFO	17	17
FONGECIF	4	4
MISSION LOCALE	124	170
PIJ	53	83
POLE EMPLOI	18	66
UNIVERSITE	19	19
TOTAL	260	384

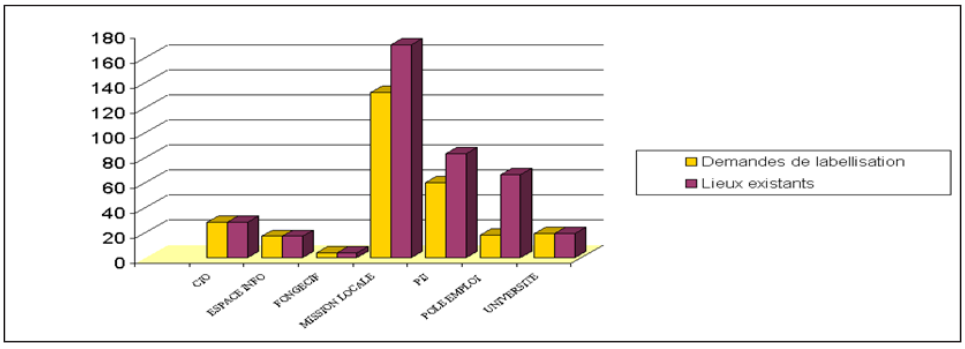

Kit de communication

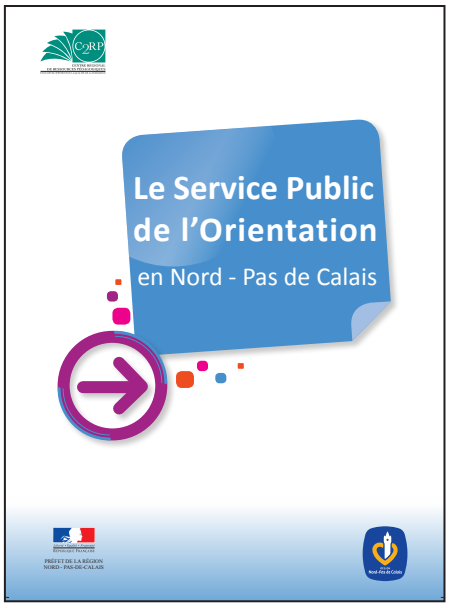

Dépliant destiné aux professionnels, aux partenaires et aux institutions présentant le Service Public de l'Orientation en Nord-Pas de Calais, sa mise en œuvre et ses ressources

Plaquette d'information dédiée au grand public présentant le Service Public de l'Orientation en Nord-Pas de Calais

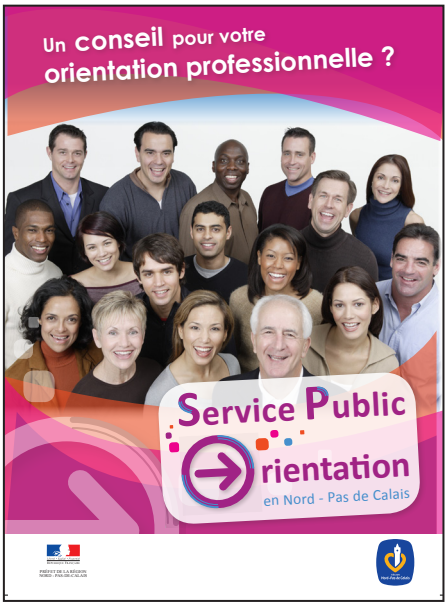

Kakémono 200 x 80 cm

Affiches 40 x 60 cm

Plaque signalétique 20 x 30
PVC expansé 5 mn

Notes

Mise en page : Service communication du C2RP - Octobre 2013

C2RP
50 rue Gustave Delory
Immeuble «Le Vendôme»
59000 LILLE
03 20 90 73 00
spo5962@c2rp.fr

www.c2rp.fr